

Procédure de vente.

Vente à terme

1	2	3	4	5	6
<p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Découverte des informations sur le projet et les logements ► Contact avec notre équipe de vente et sélection du bien 	<p>Réservation</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Signature de la convention de réservation et versement de l'acompte auprès du notaire agréé ► Accusé de réception des fonds par le notaire ► Mise en relation avec le partenaire bancaire pour validation du financement 	<p>Engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Signature d'un acte de vente à terme 	<p>Construction</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Choix des cuisines et sanitaires ► Choix des revêtements des sols et murs 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Démarche en cas de retrait du 2e ou 3e pilier ► Signature du contrat hypothécaire auprès de l'établissement financier de votre choix ► Informer le notaire du montant du crédit et de la cédula hypothécaire nécessaire 	<p>Livraison</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Relevé des retouches et éventuels défauts sur place ► Signature de l'acte d'achat (transfert de propriété) chez le notaire ► Remise des clés



M. Alexandre Heredero
+41 (0)24 423 85 35
alexandre.heredero@bcv.ch

Versement

Acompte de réservation de CHF 20'000.-

Versement

20 % du prix de vente moins acompte de réservation

Versement

80% du prix de vente

Documents à fournir.

Établissement financier / Banque

- Dernière déclaration fiscale
- Trois dernières fiches de salaire
- Si primes ou bonus, justificatifs pour les trois dernières années
- Pour les indépendants, comptes et bilans des trois dernières années
- Certificat de caisse de pension
- Police d'assurance-vie et valeur de rachat (si existante)
- Justificatifs des fonds-propres
- Mensualités de leasing et ou crédit privé si existant

Notaire

- Carte assurance maladie
- Livret de famille
- Pièce d'identité / permis